



**Direction Santé Publique-Handicap**

**Mission Promotion Santé Territoires**

<b>Fiche d'identité de l'atelier santé ville: Ville de Rennes</b>
---

**1.1 Date de création de l'ASV :**

Financement d'un poste ASV depuis 2006 (un deuxième en 2008) mais la dynamique de travail autour des enjeux de santé sur le territoire est ancienne à Rennes. (cf. historique et organisation infra)

**1.2 Structure juridique de l'ASV (*service municipal, association, GIP*) :** Direction Santé Publique Handicap de la Ville de Rennes

**1.3 Echelle du (des) territoire(s) d'intervention**

- Préciser le périmètre : *Communal*
- Préciser le nombre d'habitants concernés : *Territoires prioritaires de la Ville, 25% de la population rennaise (50 000 habitants)*
- Préciser le nom des quartiers prioritaires concernés : *Maurepas, Villejean, Blosne, Cleunay, Bréquigny*

**1.4 Equipe responsable / Interlocuteurs de l'ASV**

- *Elu-e-s référent-e-s*  
Nom, prénom : *Didier Le Bougeant*  
Titre : *Adjoint délégué à la santé et à la vie associative*  
courriel : *d.lebougeant@ville-rennes.fr*
- *Coordinateur ASV*  
Nom, prénom : *Florence Poirier*

*Titre : coordinatrice mission promotion  
santé territoires, chargée de mission  
approche territoriale en santé  
courriel : f.poirier@ville-rennes.fr*

- **Responsable Santé Publique**  
*Nom, prénom : Maud Renon  
Titre : Directrice santé publique handicap  
courriel : m.renon@ville-rennes.fr*

## 2. CADRE OPERATIONNEL DE L'ASV

### 2.1 Financement des ateliers santé ville en 2013

#### Historique des dispositifs Animation Territoriale de Santé et Atelier Santé Ville à la Ville de Rennes

La Ville de Rennes appuie son action en santé sur des missions réglementairement ou conventionnellement identifiées à travers son Service communal d'hygiène et de santé et sa délégation de protection maternelle et infantile. Ces missions dédiées sont propices au développement d'actions volontaristes en faveur de la promotion de la santé sur le territoire (travail autour de la nutrition, parentalité, expérimentation des études d'impact santé...). Cependant la Ville de Rennes avec le soutien de ses partenaires institutionnels a souhaité dès 2004 aller plus loin en soutenant des postes consacrés à la promotion des questions de santé en direction des habitants, associations et professionnels du territoire.

La constitution début **2000** du Comité Consultatif Santé environnement dans la Ville a contribué à la mise en place d'un poste de chargée de mission dédié au développement d'une réflexion partenariale sur les enjeux de santé sur le territoire.

En outre en **2004**, la ville a répondu favorablement à l'expérimentation d'une animation territoriale de santé sur son territoire soutenue par le Conseil Régional et la DRASS. Un premier poste de chargée de mission (2004-2006) répartissait son temps entre trois objets : une mission thématique (la prévention des addictions), la réalisation d'un diagnostic santé préalable au Plan Local de Santé (PLS) et une mission territoriale en charge d'accompagner une démarche de santé communautaire à l'échelle d'un des quartiers de la géographie prioritaire (le quartier du Blossne).

Devant la prégnance des problématiques de santé dans les quartiers prioritaires et de la déjà grande mobilisation de l'animatrice territoriale de santé, la Ville bénéficie en 2006 du soutien de la politique de la Ville (volet État) sur un poste Atelier Santé Ville – dispositif nouvellement créé. Ce poste est orienté sur les quartiers prioritaires de la Ville (Villejean, Maurepas, Cleunay, Le Blossne et Bréquigny), celui de l'ATS est orienté vers les questions des conduites à risque.

L'opportunité dès **2008** d'un recrutement nouveau dans le cadre des Ateliers Santé Ville (ASV) viendra renforcer la capacité d'intervention de la Ville sur la géographie prioritaire en dédiant pour grande partie l'un des postes au quartier du Blossne sur lequel une expérience de santé communautaire voyait progressivement le jour.

Ces différents postes construits au fil de l'eau étaient rattachés à des services et rendaient compte à des élus différents. Afin de créer une dynamique de travail commune et une synergie favorable aux coopérations sur les territoires, les 3 postes financés et celui porté en propre par la Ville sont regroupés en 2008 au sein du service promotion santé territoire lui-même intégré à la toute nouvelle Direction Santé Publique Handicap qui regroupe les services historiques en matière de santé environnement et santé enfance mais aussi le service promotion

santé territoires et la mission handicap citoyenneté dans une logique de cohérence globale des interventions santé de la Ville. L'élu à la santé est l'élu de référence sur l'ensemble du champ de la Direction (hors handicap).

Ainsi la Mission promotion santé territoires est en charge de la promotion de la santé et la prévention au regard des registres thématiques et leur déclinaison à l'échelle des territoires quartiers dans lesquels la géographie prioritaire apparaît essentielle. Cette mission réunit les deux dispositifs (ATS et ASV) mais aussi des postes financés entièrement par la Ville.

La source du financement du poste ne constitue pas une fonction spécifique mais il s'agit bien d'un soutien à une action globale en faveur de la promotion de la santé portée par le service en concordance avec les actions des financeurs. Ainsi, a été constitué un comité de pilotage commun aux deux dispositifs depuis 2008.

Le fonctionnement en mission rattachée à la directrice santé publique handicap a pour objectif de garantir la fluidité et le partage des informations en mode projet et d'établir une logique de compétence au bénéfice de l'appui transversal aux services et partenaires de la Ville sur le territoire.

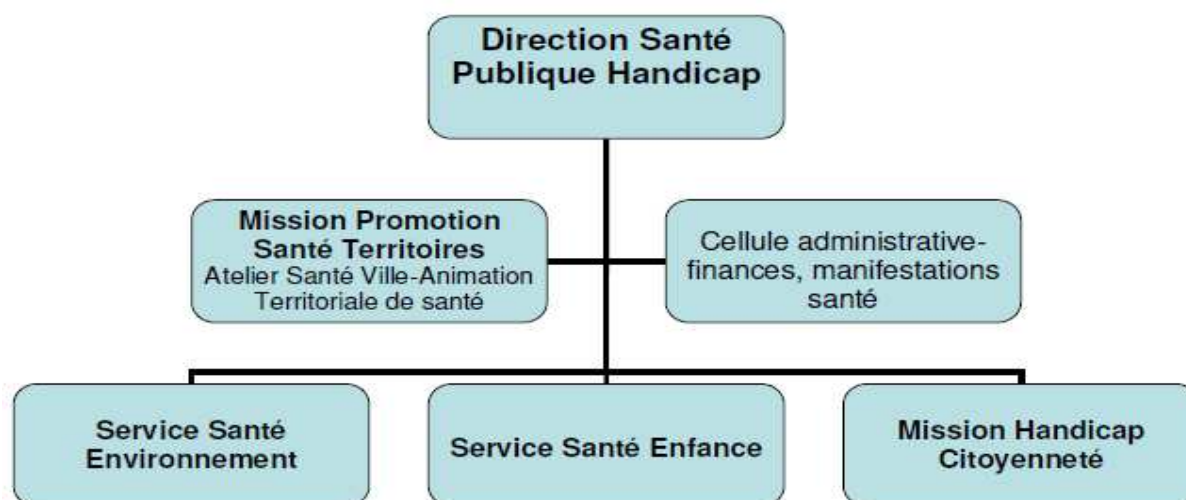
L'inscription territoriale est le cœur du fonctionnement de la mission. Ainsi, outre le chargé de mission « approche territoriale en santé » qui a la tâche de coordonner l'équipe et développer les logiques de travail dans les quartiers, les autres référents thématiques déclinent leurs appuis thématiques sur les quartiers sous sa coordination.

<p>Chargé de mission approche territoriale en santé (Blosne, Maurepas, Villejean, Cleunay, Bréquigny)</p> <p>Coordination de la mission</p>	<p>=&gt; <b>coordonnateur de la mission Promotion Santé Territoires</b></p> <p>=&gt; <b>référent quartiers sur les questions de santé</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Caractérisation sur chaque quartier des problématiques santé : actualisation des diagnostics santé territoriaux</li> <li>- Animations des groupes de travail (internes, réseaux santé) et suivi des dynamiques quartiers autour des questions santé transversales</li> <li>- Centralisation des demandes, mise en synergie des acteurs et transmission aux acteurs pertinents : chargés de mission santé thématique, services référents</li> <li>- Suivi des thématiques de santé générale ou sans référent sur les quartiers.</li> <li>- Appui méthodologique auprès des services sur les actions de promotions de la santé à développer sur les territoires</li> </ul>
<p>Chargé de mission thématique</p>	<p><b>Précarité</b> : Accès aux droits, aux soins et à la prévention</p> <p>=&gt; Sensibiliser les habitants éloignés des questions de santé aux actions de prévention en travaillant avec les structures de quartier</p> <p><b>Nutrition</b> : Sensibiliser la population rennaise et proposer des actions pédagogiques autour de l'équilibre nutritionnel et de l'alimentation plaisir.</p>
<p>Chargé de mission thématique</p>	<p><b>Prévention des conduites à risque : addiction, vie affective et sexuelle</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Relayer l'information et sensibiliser sur les pratiques qui engagent des risques pour la santé</li> <li>- Coordonner les partenaires et mettre en cohérence des actions à destination des publics à risques</li> <li>- Organiser la prévention et la réduction des risques en direction de la population</li> </ul>

Chargé de mission  
thématique

### Promotion de la santé mentale

- Promouvoir une dynamique d'insertion dans la cité (soutien aux associations, sensibiliser les habitants...)
- Favoriser la coopération et la complémentarité entre les acteurs du territoire
- Promouvoir l'accès aux soins et aux droits



## 2.2 La coordination de l'ASV

- La mission promotion santé territoires qui assume le pilotage de la dynamique ASV sur le territoire est constituée de
  - 4 ETP de chargés de mission
    - 2 ETP ASV cofinancés (Acsé-Ville)
    - 1 ETP Animation territoriale de santé cofinancée (CR Bretagne, ARS, Ville)
    - 1 ETP Ville de Rennes
  - 1 ETP secrétariat (financement Ville)

Aucun des membres de la mission n'est à temps incomplet. Le coordonnateur est présent sur son poste depuis 1 an. La mission connaît une forte mobilité, depuis 2010 l'équipe a été entièrement renouvelée et plus de 7 cadres ont occupés les 4 postes de la mission. C'est le deuxième coordonnateur depuis que l'équipe est constituée en mission.

## 2.3 La gouvernance de l'ASV

- Historiquement le comité de pilotage ATS-ASV est composé sous la présidence de l'élu :
  - Des financeurs : **CR, ARS, Services de la préfecture** en charge de la politique de la Ville
  - **Services de la Ville en lien avec les actions** : directions de quartier, chargés de mission politique de la Ville de Rennes
  - **CG**
  - **CPAM**
  - **EN**

En 2013, la Ville a signé un Contrat Local de Santé (CLS ) avec l'ARS et ses partenaires. Il a été convenu que le Comité de Pilotage du CLS suivrait l'ensemble des actions portées dans le CLS dont celles développées par la mission promotion santé territoires qui s'intègrent à travers l'ensemble de ses actions. Ainsi les partenaires du CoPil sont élargis :

ARS, Ville de Rennes, Préfecture, CPAM, CHU, CHGR, CG, EN, CR, URPS, Conférence de Territoire n° 5 (chargé de mission et représentants des usagers), EHESP

Le CoPil se rencontre 1 fois par an pour faire le bilan d'activité et poser les perspectives de travail et des orientations.

- Le comité technique : il est composé des financeurs (CR, ARS, Préfecture). Il se réunit une fois par an, mais des rencontres bilatérales sont régulièrement tenues ainsi que des échanges informels.

## 3. PRESENTATION DE L'ACTION DE L'ASV

### 3.1 Programmation des activités de la démarche ASV

En 2004, lors de la mise en place d'un poste soutenu par le dispositif animation territoriale de santé, un diagnostic a été réalisé. Il est depuis régulièrement enrichi de données épidémiologiques recherchées à l'échelle communale en lien avec l'ORS et d'échange/groupe de travail avec les partenaires sur le volet qualitatif.

La ville s'engage avec l'ARS dans la mise en place d'un observatoire local en santé à une échelle communale et infra communale (quartier/iris) afin de mieux appréhender les inégalités territoriales et cibler les actions. Un doctorant sera recruté pour approfondir ce sujet en lien avec les partenaires propriétaires de données de santé (Cpam, chu, établissement médico-sociales...) et les logiques d'analyse partagées sur les quartiers.

Les axes de travail identifiés pour la mission sont issus d'une analyse commune autour des enjeux de santé publique sur le territoire, ils correspondent aux axes développés dans le CLS :

**Savoir pour agir : développer l'information sur la santé des Rennais, partager les enjeux,**

échanger sur les projets santé proposés sur le territoire rennais
Promouvoir un accès aux droits et aux soins pour les plus démunis
Agir en faveur des enfants, des jeunes et des étudiants rennais
Promouvoir la santé mentale
Agir pour la santé des personnes âgées
Promouvoir un environnement urbain favorable à la santé
Rendre la ville accessible à tous : agir en faveur des personnes en situation de handicap

Sachant que seuls les 4 premiers axes concernent l'activité de la mission promotion santé territoires négociée comme suit :

En cohérence avec le Plan Régional stratégique de santé, les orientations de la politique de santé du Conseil Régional, les enjeux santé repérés par les partenaires du CUCS et la Préfecture, les besoins exprimés sur le territoire et la logique de travail autour du Contrat Local de Santé Rennais, la Ville entend poursuivre ces orientations dans le cadre de sa politique de promotion de la santé sur le territoire :

- Savoir pour agir : développer l'information sur la santé des rennais et les actions menées sur le territoire :
  - Continuer à construire une logique d'observation locale partagée à travers la mise en place d'un tableau de bord santé afin d'adapter au mieux les réponses proposées
  - Mieux appréhender le ressenti santé de la population rennais (analyse qualitative)
  - Développer l'information réciproque avec les partenaires autour des projets construits sur le territoire autour des enjeux de santé (newsletter, échange formalisé autour des projets soutenus...)
- Promouvoir un accès aux droits, à la prévention et aux soins pour les plus vulnérables, notamment dans les quartiers prioritaires :
  - accompagner des réseaux d'acteurs en proximité autour des enjeux de santé et encourager la mobilisation des professionnels de santé libéraux en faveur de la promotion de la santé.
  - renforcer l'accompagnement et la mobilisation des habitants dans les quartiers autour des questions de promotion de la santé (accès aux droits et aux soins, santé mentale, nutrition/activité physique, vie sexuelle et affective, conduites à risques)
    - => réfléchir aux lieux propices à l'accompagnement des habitants et professionnels autour de la santé
- Agir en faveur de la santé des jeunes
  - développer la connaissance sur les conditions de vie et la santé des étudiants
  - agir dans la continuité en faveur de la réduction des risques et de la promotion de la santé auprès des jeunes : vie affective et sexuelle, addictions liées aux drogues et à l'alcool, santé mentale, nutrition, accès aux soins.
- Promouvoir la santé mentale
  - Soutenir une dynamique d'insertion dans la cité
  - Favoriser la coopération et complémentarité entre les acteurs du territoire

### 3.3 Quels publics sont visés ?

Principalement les personnes dont les ressources économiques, sociales, culturelles constituent un obstacle à l'appréhension des enjeux relatifs à la santé dans leur vie quotidienne : habitants des

quartiers prioritaires, bénéficiaires de minimas sociaux, personnes sans hébergement stable ou en situation de transition (par exemple les étudiants).

### 3.4 Quelles actions sont ciblées sur le territoire-quartier ?

#### Les principes d'action :

#### 1. Mobiliser le droit commun en direction des quartiers en assurant une offre de service homogène pour tous sur le territoire et en ciblant les actions

- **Assurer l'égal accès à l'offre de service sur le territoire de la Ville et pour tous ses habitants :**
  - **Garantir le même accès aux droits pour tous :** l'échelle urbaine coïncide avec le territoire du quotidien de l'habitant, c'est pourquoi l'égal accès à l'offre de service de la Ville sur le territoire et pour tous les habitants constitue un élément d'accès aux droits et de lutte contre les inégalités sociales,
  - **Mettre en œuvre des dispositifs de compensation des fragilités infra territoriales spécifiques aux différents quartiers pour assurer l'effectivité de cette égalité d'accès :** soutien d'actions dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale qui cible les quartiers prioritaires, mise en œuvre de partenariats autour de publics spécifiques (gens du voyage), développement de logique de travail en réseau des acteurs dans les quartiers prioritaires, favoriser l'accès à la culture et aux loisirs pour tous (mise en place de la carte sortir), mobiliser une attention particulière du droit commun dans les quartiers prioritaires (action de prévention précoce auprès des familles...)
- **S'appuyer sur l'intervention publique au plus près des populations pour faciliter l'information, l'orientation et la prise en charge en offrant des services de proximité :** de nombreux services de la Ville se sont territorialisés (Directions de quartier, Antennes du Centre Communal d'Action Sociale dans les Espaces Sociaux Communs, Service Santé Enfance...) afin de favoriser la connaissance des publics, la proximité des réponses et la construction locale de partenariat ainsi qu'un meilleur accès aux services.

#### 2. Favoriser le recours aux soins en informant sur les dispositifs existants

- **Aider et accompagner les personnes afin qu'elles deviennent acteurs de leur santé en rendant lisible et compréhensible un certain nombre d'éléments relatifs à la santé** (coût des consultations, parcours de soin, modalités de prise en charge...) :
  - Diffuser des plaquettes d'information sur l'accès aux droits issues d'un travail partenarial avec la CPAM, lors de temps de rencontres, dans les lieux ressources de proximité (centres sociaux, Centres Départementaux d'Action Sociale, Mairies de quartier, antennes CCAS/direction de l'insertion et l'aide à la population),
  - Faire connaître et s'appuyer sur les permanences d'accès aux droits sur le territoire.
- **Informers et sensibiliser les professionnels pour accompagner les publics les plus en difficulté et les plus éloignés de la santé :**
  - Sensibiliser et former les professionnels du CCAS qui instruisent les droits sociaux aux enjeux de la santé : organisation de temps de formation avec la CPAM,
  - Favoriser l'accès au droit en facilitant les démarches pour acquérir la Couverture Maladie Universelle : coopération sur l'ouverture des droits à la CMU avec le CPAM.
- **Faciliter l'accès aux ressources médicales et favoriser la prise en charge médicale des populations :**
  - S'appuyer sur des lieux d'accompagnement médical pour les situations les plus précaires : Permanence d'accès aux soins de santé (PASS), Point santé précarité, Réseau Ville Hôpital.
  - Orienter vers les professionnels de santé lorsque ceux de la Ville détectent un besoin d'avis et d'accompagnement médical (dans le cadre des bilans de santé réalisés dans les écoles maternelles, lors de l'accompagnement autour du revenu de solidarité active).
  - Mettre en œuvre le volet santé au Pacte Rennais d'Insertion afin d'améliorer l'accès aux soins et à la santé des bénéficiaires du RSA avec une attention particulière en matière d'accompagnement des publics en situation de handicap, des publics en situation d'addiction ainsi que des publics en situation de fragilités psychologiques.
  - Travailler en partenariat avec les professionnels de santé dans les quartiers de la Ville.
  - Favoriser l'interconnaissance entre les professionnels sociaux et les professionnels de santé sur le territoire pour créer des habitudes de travail.

### 3. Sensibiliser les habitants éloignés des questions de santé aux actions de prévention en travaillant avec les structures de quartier

- **Animer et soutenir des actions dans les quartiers en lien avec les partenaires et les habitants** dans le cadre des Ateliers Santé Ville et de l'Animation Territoriale de Santé soutenues par l'Etat, l'Agence Régionale de Santé Bretagne et le Conseil Régional.
  - Instituer des temps d'échange avec les habitants sur les questions de santé dans le cadre des conseils de quartier ou lors d'évènements,
  - Proposer des ateliers autour du bien-être (sophrologie, expression théâtrale), de la nutrition (ateliers cuisine), des maladies (réalisation d'un livret sur le SIDA),
  - Instituer des temps forts (exposition, conférence, forum) en lien avec les structures de quartier et les professionnels de santé pour sensibiliser sur les enjeux de santé dans les quartiers : Semaine d'information sur la santé mentale, Fraïch' attitude, Maurepas au Blizz (sport et santé)...
- **Instituer des habitudes favorables à la santé pour tous :**
  - Appuyer les initiatives d'habitants autour de la santé dans les quartiers : appui à la création d'une AMAP (Association pour le Maintien de la culture Paysanne), constitution de livrets de témoignage sur une maladie, mise en place d'un groupe de travail sur la contraception...
  - Former les professionnels qui interviennent auprès de populations les plus précarisées sur les enjeux de santé (formation nutrition/précarité proposée aux professionnels).
- **Informier et orienter les habitants vers des lieux et personnes ressources** qui assurent des missions de prévention : Centre d'examen de Santé de la CPAM, Infirmière des Centres Départementaux d'Action Sociale, associations d'usagers ou malades, Maison Associative de la Santé.
- **Accompagner les réseaux de professionnels des secteurs médicaux – sociaux – éducation** afin de constituer un travail en réseau entre les professionnels sur les quartiers autour de thématiques (alcool, contraception, nutrition...) ou de projets spécifiques.

#### Les priorités de santé publique thématique de la mission sur les territoires sont :

- **La santé mentale**
- **Nutrition/activité physique**
- **Réduction des risques**

#### 3.5 Comment est traitée la question de la participation des habitants ?

=> **temps d'information (permanence, temps d'information formelle)**

=> **groupe de travail avec des habitants autour de la santé**

#### 3.6 Quels chantiers sont traités en 2013 ?

=> **Observation de la santé sur le territoire à une échelle infra territoriale et à travers une analyse partagée avec les acteurs**

=> **Favoriser l'appropriation des enjeux de santé par les acteurs des structures de proximité**

- Animation et soutien méthodologique aux réseaux d'acteurs de proximité autour de la santé dans les quartiers
- Documents ressources sur les partenaires et ressources par territoire (newsletter, documentation...)
- Présentation de dispositifs ou d'actions et organisation de temps d'échanges sur les quartiers destinés aux professionnels
- Construire des liens avec les professionnels libéraux autour des enjeux santé/précarité (via un travail avec l'URPS, l'appui des groupes qualité, la CPAM...)
- Soutenir la construction de projets santé en lien avec les acteurs de proximité mobilisés sur chacun des quartiers prioritaires



### => Informer et développer le travail avec la population autour des questions de santé

- Construire des supports d'information adaptés : Réflexion sur des supports d'informations pertinents et adaptés pour communiquer auprès des plus démunis Recenser les questions de santé qui concernent les plus démunis (avec les partenaires du secteur en s'appuyant sur les réseaux d'acteurs autour de la santé dans les quartiers)
- Engager une réflexion sur des actions concrètes (temps d'échange, temps de permanence/lieux santé pour les habitants sur les territoires...)
- Organiser des rencontres - débats sur des thématiques ciblées

### => Engager un diagnostic sur l'offre de soins libérale et développer une réflexion autour des nouveaux modes d'exercice professionnels des médecins généralistes libéraux dans le cadre d'une réflexion autour des projets de santé dans les quartiers

### => favoriser l'accès aux droits

### 3.7 Avec quels partenaires travaille l'ASV (institutions, associations, professionnels ...) ?

ARS, Ville de Rennes, Préfecture, CPAM, CHU, CHGR, CG, EN, CR, URPS, Conférence de Territoire n° 5 (chargé de mission et représentants des usagers), EHESP

Associations

Centres sociaux

Association du secteur de la santé

Conseil de quartier

### 3.7 Présentez une action-phare de l'ASV

- Réseau santé bien être de Maurepas

Les acteurs professionnels des secteurs sanitaires, sociaux et éducatifs du quartier de Maurepas (situé en zone urbaine sensible), ainsi que des bénévoles de ce quartier à Rennes, au travers leur regroupement en Réseau Santé Bien-être, ont souhaité mobiliser leurs efforts pour travailler sur un large projet de promotion de la santé et d'éducation thérapeutique du patient pour aller au plus près des populations en situation précaires et éloignées d'une démarche de santé.

La démarche des acteurs de ce Réseau, co-piloté par le coordonnateur ASV et le chargé de mission politique de la ville du quartier, est de s'appuyer sur le développement d'un partenariat pluridisciplinaire, pour inscrire sur le quartier et dans la durée, une démarche cohérente de promotion de la santé et d'éducation thérapeutique du patient.

L'objectif du projet soutenu par le Réseau est de favoriser la santé et le bien-être des personnes habitant le quartier de Maurepas, avec une attention particulière pour les personnes en situation précaire et les personnes porteuses d'une pathologie. De manière plus spécifique, le projet vise également à décloisonner les secteurs professionnels présents sur le quartier pour favoriser un meilleur accompagnement, une meilleure prise en charge des patients, des habitants. Il s'agit aussi de poursuivre le travail sur la cohérence des actions « santé bien-être » sur le quartier et de proposer

une offre en éducation thérapeutique du patient adaptée aux habitants et en associant un public plus large.

Le projet vise de manière opérationnelle à initier une formation sur le décloisonnement des secteurs professionnels, afin de faciliter un meilleur accompagnement « santé » des habitants, de mettre en place des modules d'accompagnement thérapeutiques du patient adaptés à leurs besoins et attentes, en s'appuyant sur les professionnels sociaux et éducatifs du quartier, d'expérimenter la mise en place d'un parcours « santé bien-être » en s'appuyant sur les offres de soin, de loisirs, d'accompagnement, déjà existantes au niveau local, et de permettre aux groupes d'habitants se réunissant dans le cadre d'activités diverses de faire connaissance avec des professionnels de santé présents sur le quartier et de trouver des réponses de proximité à leurs questions en matière de santé.

### 3.6 Quels sont les points forts de la démarche ASV ?

Le travail en partenariat, la structuration du travail en équipe et le rattachement à une direction santé publique dont les actions sont globales en santé.

## 4. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

### 4.1 Comment se travaille l'articulation avec d'autres thématiques ?

La plupart du temps dans le cadre de groupe de travail ou de temps de travail partagés qui donne lieu à des plans d'actions communs :

Fiche « sensibilisation autour de l'alcoolisation », « accompagnement des fragilités psychologiques et des situations complexes » dans le cadre du CLSPD

Formalisation plan de travail commun avec les acteurs des quartiers à travers les réseaux de santé constitué avec l'appui des chargés de mission politique de la Ville. (Réunion régulière politique de la Ville-coordonnateur ASV)

Formalisation logique de travail commun Service Insertion-service santé à travers le volet santé du Pacte rennais d'insertion

Les croisements entre les champs thématiques et les actions santé sont formalisés dans le cadre du Plan Local de Santé de la Ville.

### 4.2 Bilan d'activité / Evaluation

- Un bilan annuel est effectué : il pose les actions réalisées au regard des objectifs de travail actés avec les partenaires et dégage les perspectives de travail pour l'année n+1
- Constitution d'outils de suivi simples dans le rapport d'activité :

<i>Actions</i>	<i>Bilan</i> <i>-quantitatif</i> <i>-qualitatif</i>	<i>perspectives</i>
----------------	---	---------------------

--	--	--

- L'évaluation en matière de promotion de la santé est complexe dès lors qu'on travaille sur des changements de comportement au long cours. Ce qui est analysé c'est la qualité de l'action au regard de différents critères :
  - Co-construction et contribution à l'interconnaissance des acteurs
  - La clarté de la méthodologie
  - Nombre de personnes touchées/rencontrées
  - Nombre d'actions ou temps fort proposés
  - Si possible une analyse de la satisfaction des participants (fiche d'évaluation remise aux partenaires/citoyens) et dialogue constant avec les parties prenantes

Le CLS identifie dans chaque fiche action des critères d'évaluation.

#### 4.3 L'existence d'un Contrat Local de Santé

- Un CLS a été signé en juillet 2013
- *Quel est le territoire concerné ?* la Ville de Rennes (certaines actions étant développées à l'échelle de l'agglomération)
- *Comment l'ASV a-t-il été associé à la démarche ?* L'ensemble de la mission a été associée au projet et à ses axes de travail en fonction de ses champs de compétences. Chaque axe de travail a donné lieu à un diagnostic partagé entre acteurs et à l'identification des points faibles, atouts et enjeux de travail. Le plan de travail à travers des objectifs et actions a ensuite été décliné.

#### 4.4 L'existence de maison de santé pluridisciplinaire

Il existe une MSP qui est très moteur dans le réseau d'acteurs de proximité du quartier de Maurepas regroupés dans le réseau santé bien être animé par l'ASV. Elle participe et contribue à la dynamique santé sur le quartier.

#### 4.4 Communication

- *Y a-t-il une communication de la démarche ASV par la commune/l'EPCI ? Sous quelle forme ? (préciser : presse locale, site internet ...)* C'est la dynamique globale de santé qui est valorisée dans les documents de communication. (Site Internet notamment et conférence de presse lors du CLS, la Ville dispose d'un plan local de santé)
- *Existe-il des publications liées à l'action de l'ASV (affiches, flyers... ) ?* L'ASV relaie des informations santé par mailing liste ou dans le cadre des gazettes de quartier. Ce domaine est un champ de travail à mieux saisir.

#### 4.5 Existe-il un partenariat avec une université ? Si oui, préciser

**EHESP**

**Laboratoire de géographie sociale de Rennes 2 (ESO)**

**4.6 L'ASV adhère t-il ou participe t-il à des réseaux thématiques ou professionnels (ex : réseau villes OMS, réseau addictologie ...)**

RFVS Oms, ESPT, réseau ASV

Date de la mise à jour : février 2014

Rempli par : Maud Renon

contact : [m.renon@ville-rennes.fr](mailto:m.renon@ville-rennes.fr)